

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 15 décembre 2025 à 18h30

Date de convocation : 08 décembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 35

Ayant donné procuration : 2

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le QUINZE du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : -

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et Mme WAGNER

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC et Mme THIBO

Moyeuvre-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER V.

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. FAVIER à M. HEISER

M. SCHNEIDER à M. ROVIERO

Absents excusés : Mme COGLIANDRO, M. COQUIN, M. MULLER, M. MEOCCI, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Absents : M. DIEUDONNE, M. BENABID, M. ROSSO, M. TIRLICHIEN, Mme LEMASSON, Mme BENCI, M. VILLA et Mme SAVINO

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 octobre 2025.

Délibération 2025-38 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire proposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire PREND ACTE de l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans le cadre de l'élaboration du Budget 2026.

Délibération 2025-39 – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « PARC D’ACTIVITES COMMUNAUTAIRE CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de verser une subvention d’un montant de 17 612,74 € destinée à équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « Champelle ».

Délibération 2025-40 – VERSEMENT D’UNE AVANCE D’INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE « PARC D’ACTIVITES COMMUNAUTAIRE CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE du versement d’une avance d’investissement de 17 387,26 € destinée à équilibrer la section d’investissement du budget annexe « Champelle ».

Délibération 2025-41 – BUDGET 2026 – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, jusqu’à l’adoption du Budget Primitif 2026 (Budget Principal), les dépenses d’investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2025 (Budget Principal), conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	Pour mémoire crédits ouverts au Budget 2025	Crédits 2026 ouverts par anticipation (25 % maximum)
204 : Subventions d’équipements versées	1 155 452,37 €	20 000 € à l’article 20422
Opération 9137 : Grosses réparations multi accueil	63 115 €	15 778 € à l’article 2315
TOTAL	1 218 567,37 €	35 778 €

- Et PRÉCISE que les crédits ainsi ouverts par anticipation seront inscrits au Budget Primitif de l’exercice 2026 (Budget Principal).

Délibération 2025-42 – SYNDICAT MIXTE D’ASSAINISSEMENT DE LA BARCHE (SMAB) - REMPLACEMENT D’UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉSIGNE Madame Claudine HACQUARD comme représentante de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein du Syndicat Mixte d’Assainissement de la Barche, en remplacement de Madame Lydia BOLLORÉ.

Délibération 2025-43 – SYNDICAT MIXTE D’ETUDES, D’AMENAGEMENT ET D’ENTRETIEN DU RUISSEAU « BILLERON » - MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE L’ADHESION DE METZ METROPOLE AU SYNDICAT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE l’adhésion de « Metz Métropole » au Syndicat Mixte d’études, d’aménagement et d’entretien du Ruisseau « Billeron »,
- Et APPROUVE la modification des statuts qui découle de cette adhésion.

Délibération 2025-44 – SPL « DESTINATION AMNEVILLE » - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA CITÉ DES LOISIRS D'AMNÉVILLE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) – ANNÉE 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité, pour l'année 2024, relatif à la concession d'aménagement qui lie la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la SPL Destination Amnéville pour la réalisation de l'opération de développement économique et touristique de la station thermale et touristique d'Amnéville sur le territoire de la CCPOM.

Délibération 2025-45 – SPL « DESTINATION AMNEVILLE » - CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES DU GOLF D'AMNEVILLE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNÉE 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité pour l'année 2024, relatif à la Concession de Travaux et de Services passée entre la Communauté de Communes et la S.P.L « Destination Amnéville ».

Communication des rapports d'activités des organismes de coopération intercommunale dont la Communauté de Commune est membre

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication des rapports d'activités des organismes de coopération intercommunale dont la Communauté de Commune est membre.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

